

Grosse ruade contre Isard

MIGRANTS À partir du cas d'un jeune Guinéen, l'association Bizzi ! met en cause le traitement des mineurs étrangers par le Département et son opérateur, Isard COS, dont ils ont occupé les locaux, hier

Pierre Penin, avec Gabriel Blaise
p.penin@sudouest.fr

«**N**ous venons occuper vos locaux pour interpellier votre direction sur des évaluations de majorité données. » Calmes mais déterminés, une vingtaine de militants de l'association Bizzi ! ont investi, hier matin à Pau, le centre d'Isard COS, cours Léon-Bérard. L'association gère pour le compte du Conseil départemental la question des mineurs étrangers non accompagnés.

Les activistes pointent des « dysfonctionnements graves » et attirent l'attention sur la situation de Moriba Koivogui. Le juge des enfants de Bayonne l'a estimé majeur, le 16 novembre dernier. Il ne peut bénéficier de la protection infantile

sur le développement en Guinée. « Seulement 14 % » des enfants des classes sociales urbaines les plus favorisées entrent en primaire à l'âge légal de 7 ans.

Cette étude est disponible sur Internet. Sa lecture soulève une première difficulté : l'évaluateur semble traiter du taux d'entrée à l'âge légal comme du taux global de scolarisation en primaire. Or, ce dernier est de 40 %. Et cette proportion monte à « 70 % » dans les villes, comme Conakry où vivait Moriba Koivogui. « Pourquoi se contenter d'un rapport de 1999 ? », interroge Txetx Etcheverry. « En deux ou trois clics sur le Net, vous en trouvez de plus récents. » Comme ces statistiques de l'Unicef, pour la période 2008-2011 : « 89,9 % des garçons sont scolarisés en primaire. »

Le Guinéen affirme que sa mère est décédée en 2005, son père en



scanner des clavicules, réalisé le 8 octobre, conclut « à un âge moyen supérieur à 18 ans ». Peut-on lire dans son jugement. Le praticien estime, lui, qu'« on ne peut pas affirmer la majorité du patient ».

Contre l'avis médical

Le 25 avril, un premier radiodiagnostic estimait son « âge osseux » à 17 ans. Le 28 juin, c'était le tribunal correctionnel de Bayonne qui présumait la minorité de Moriba Koivogui, le renvoyant devant le juge des enfants. Il comparaisait sur plainte du Département, pour « escroquerie ». Procédure qui lui a valu un passage en détention préventive. Pour Txetx Etcheverry, « la crédibilité de l'ensemble des évaluations d'Isard COS, passées et à venir » est en cause.

Les militants ont levé leur occupation vers 13 h 45, après avoir reçu